

GÉNÉRAL

Comment réussir votre plan de prévention des conduites addictives en milieu professionnel ?

La prévention des conduites addictives en milieu professionnel représente un atout pour votre structure, mais la mise en place d'un plan de prévention global obéit à quelques règles de bonnes pratiques.

Cette fiche vous donne les éléments pour évaluer les risques, mettre en place les éléments préventifs de base et développer une philosophie de prévention bénéfique pour une entreprise, association ou administration publique.



Managers

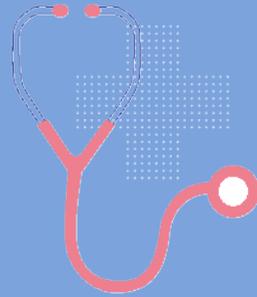
7'

PRÉVENIR

Nos sources

- [Mildeca](#)
- [veille-travail.anact.fr](#)

L'évaluation des risques



La première étape de votre plan de prévention consiste à identifier et évaluer les risques socio-professionnels dans votre structure.

Ces risques peuvent en effet l'impacter à plusieurs niveaux :

- La sécurité et la santé des travailleurs
- La qualité du travail (baisse du niveau de compétences et de la motivation, absentéisme, conflits avec la hiérarchie ou les collègues)
- La satisfaction du client ou de l'utilisateur

1. Inscrivez les résultats dans le DUERP

Les résultats de cette évaluation des risques sont à inscrire par l'employeur dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Un conseil ?

Centrez l'approche sur l'analyse du travail de vos collaborateurs, sans les stigmatiser.

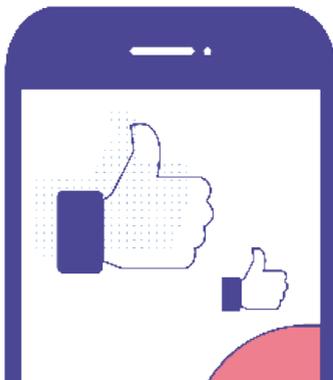
**20 questions pour auto-évaluer
votre politique de prévention**



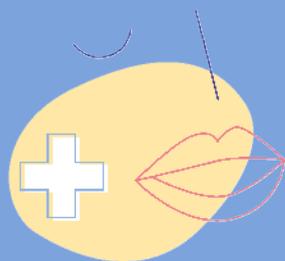
2. Fixez des objectifs réalistes, précis et mesurables

La prévention des conduites addictives doit notamment avoir pour objectif le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Ces objectifs découleront naturellement des résultats de votre évaluation des risques.



Appliquez les actions préventives de base



Toutes les structures sont concernées par ces mesures de prévention qui sont à adapter selon sa taille, sa philosophie et son budget, ainsi que les questions soulevées par l'analyse du risque.

Le secteur d'activité et l'organisation de chaque structure sont à prendre en compte.



1. Aménagez les postes les plus à risque

Restez particulièrement vigilant concernant **les métiers et les activités impliquant une grande pénibilité ou une exigence cognitive importante**, comme les postes de sûreté et de sécurité. Ils sont plus susceptibles de favoriser les conduites addictives.

Les services de santé au travail conjointement avec la direction, les managers et les services RH peuvent vous aider à les identifier.

2. Encadrez la consommation d'alcool

La présence et la consommation d'alcool aggravent les risques de conduites addictives en milieu professionnel. Veillez, au moyen de votre Règlement intérieur (RI) ou d'une note de service, à l'encadrement des situations impliquant cette consommation.

Attention ! **L'interdiction totale de l'alcool doit être justifiée** par l'existence de risques particuliers qui mettent en jeu la santé et la sécurité notamment pour des postes à risques (jurisprudence).

Un conseil ?

Point juridique : le pot d'entreprise



3 • Rappelez à vos collaborateurs les règles de base

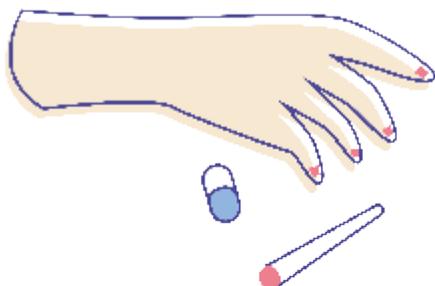
Relativement à la consommation d'alcool, de tabac et même au vapotage, il est recommandé de rappeler les règles inscrites dans le Code du travail et votre Règlement intérieur (RI).

Un conseil ?

Règlement intérieur : rédiger le chapitre conduites addictives !



Point juridique : réglementation du dépistage (alcool, tabac, drogues)



4. Lancez une campagne d'information et de sensibilisation

Informez vos collaborateurs des risques liés à la consommation des principales substances psychoactives, licites et illicites, indépendamment de leur consommation dans votre entreprise/ administration ou dans un cadre privé.

Un conseil ?

Variez autant que possible les canaux de communication !
Réunions d'information, affichages, utilisation des réseaux sociaux, intervention publique des managers, des DRH, du médecin du travail ou de l'infirmier(ère), d'un addictologue...).

Annuaire des principaux acteurs français de la prévention



8 affiches pour lancer votre campagne de prévention



5. Mettez en place des procédures d'intervention et de contrôle

Les procédures d'intervention sont utiles lorsqu'un salarié ou un agent présente un comportement manifestement inadapté qui pourrait être en lien avec l'usage de substances psychoactives.

Les procédures de contrôle permettent de dépister la consommation de substances psychoactives (éthylotest, test salivaire, etc.). Attention, ces procédures d'intervention ont pour objectif de réagir en cas d'urgence et de crise, afin de **protéger les collaborateurs et les biens de la structure**.

Le repérage et l'accompagnement des personnes en difficultés peuvent **prévenir le passage d'une consommation ponctuelle vers une consommation à risque voire problématique**.

Un conseil ?

Ces deux formes de procédures sont très encadrées par la jurisprudence. Votre service juridique (quand il existe) peut vous accompagner dans leur mise en oeuvre. Sinon vous pouvez vous appuyer sur les réseaux [ARACT](#) et la [CARSAT](#).

Comment dépister l'addiction aux jeux en milieu professionnel ?



Point juridique : réglementation du dépistage (alcool, tabac, drogues)



La méthode RPIB : répérage précoce par intervention brève

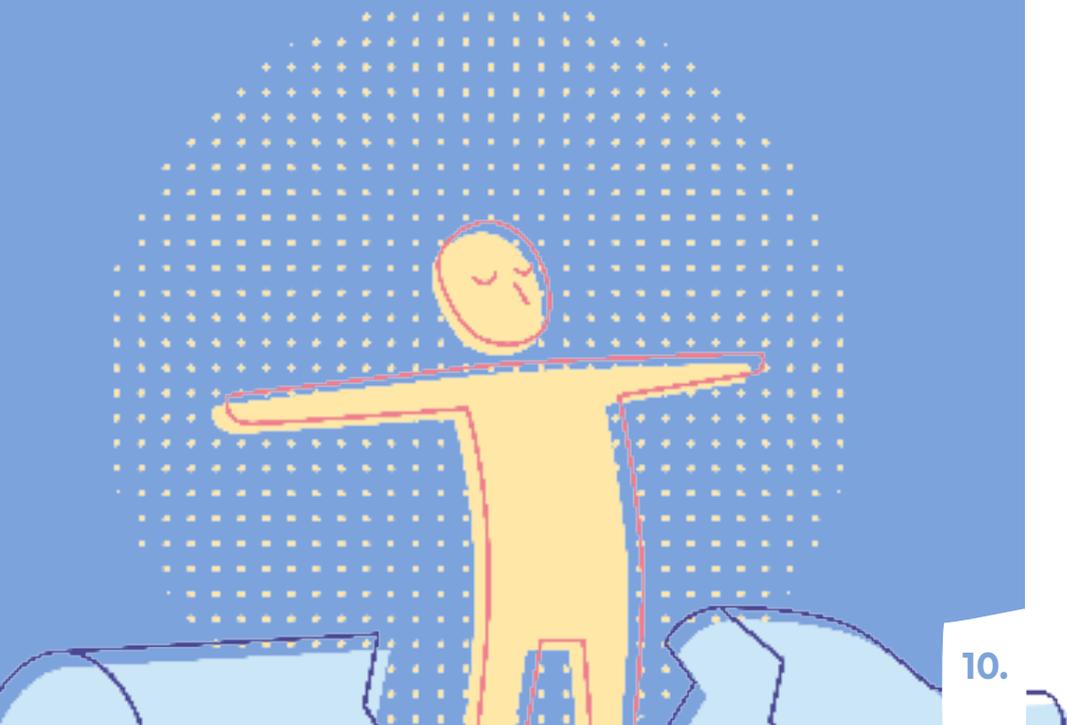
Le RPIB est une méthode par questionnaire reconnue, efficace et validée par la Haute Autorité de Santé.

La Mildeca, en partenariat avec le ministère du travail, l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) et d'autres organismes (INRS, Fédération Addiction...) forment des médecins du travail et des médecins de prévention ainsi que des infirmier(e)s de santé au travail. La mise en œuvre du RPIB permet de réserver le dépistage aux cas les plus difficiles.

Adoptez la bonne philosophie de prévention



Les éléments contribuant au succès
de la démarche.



1. Combinez une approche préventive, règlementaire et managériale

La mise en œuvre d'une démarche de prévention collective combinant : une approche préventive (promotion de la santé, formation et sensibilisation, affichage des messages de prévention), une approche règlementaire et une approche managériale (DUERP, formation des managers, règlement intérieur, dépistage) est préconisée. .

L'ANACT propose une approche par les impacts sur le travail des consommations de substances psychoactives afin d'ajuster l'organisation. **L'accompagnement vers les soins** (protocole de prise en charge des collaborateurs, relations avec le service de santé au travail, orientation vers les centres de soins) **constitue également un levier décisif.**

2. Mobilisez l'ensemble des acteurs

Loin de relever exclusivement du médical, la prévention des conduites addictives requiert une approche pluridisciplinaire de l'entreprise/administration, c'est pourquoi **le dialogue social et le travail en équipe sont essentiels. Les actions sur l'organisation et les conditions de travail sont également des mesures de prévention.**

Tant sur le diagnostic que sur l'élaboration du plan d'action, il est recommandé **d'associer à votre plan de prévention l'ensemble des parties prenantes** : services RH, services sociaux, services de santé au travail, responsables qualité de vie au travail (QVT), et représentants du personnel (membres du comité social et économique et des comités sociaux d'administration).

3 • Menez régulièrement des actions de sensibilisation

Les conduites addictives et la consommation de substances psychoactives sont considérées comme « normales », « allant de soi » pour de nombreuses personnes. C'est pourquoi il est nécessaire de mener des actions de sensibilisation portant sur les risques et conséquences de ces conduites.

Pour renforcer l'impact de ces actions, **il est recommandé d'utiliser des données scientifiques et d'éviter un ton trop « moralisateur » car celui-ci s'avère contre-productif.**

Un conseil ?

N'hésitez pas à relayer les campagnes de prévention nationales et associatives (Dry January #LeDéfiDeJanvier, Le Mois sans Tabac...). Elles constituent autant d'opportunités pour engager le dialogue et lancer des initiatives ciblées.

4 • Formez les acteurs clés de votre structure à la prévention

La prévention des conduites addictives est un domaine complexe et spécifique qui requiert une formation pour être appréhendée dans ses multiples dimensions.

Pour cette raison, **les acteurs clés de votre politique de prévention doivent être formés pour être en capacité de comprendre** le processus d'addiction et de participer proactivement à l'élaboration des mesures de prévention.

5 • Communiquer sur les progrès du plan de prévention

La prévention des conduites addictives nécessite une communication en interne suivie et multicanal (messages sur intranet, mise à disposition de documents, affichages...).

L'essentiel est de **rappeler les objectifs fixés ensemble, et de montrer les progrès qui vont dans ce sens**, afin d'encourager un engagement sur le long-terme.

Les acteurs clés du plan de prévention doivent également être joignables par les collaborateurs.

6 • Rédigez une charte de prévention

La charte globale de prévention définit la conduite tenue par la structure concernant le suivi, la prise en charge, le retrait du poste et le dépistage ou le contrôle. **Ce document ne remplace pas le règlement intérieur mais le complète.**

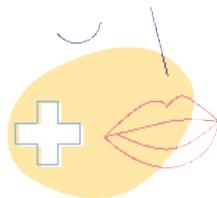
Un conseil ?

16 bonnes pratiques pour réussir votre charte de prévention



ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



[Associations](#)



[Cabinets de conseil](#)



[Complémentaires santé](#)

[Service de santé au travail](#)

[Organismes Publics](#)



[Partenaires institutionnels](#)

[Start-up](#)



Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- 16 bonnes pratiques pour
réussir votre charte
de prévention

5'



- 3 bonnes raisons de
lancer une politique de
prévention des addictions

5'



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Actions Addictions réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'Aide Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

Tour Montparnasse • 33 avenue du Maine BP 119 • 75755 Paris Cedex 15
contact@actions-addictions.fr

Addict AIDE Le Fonds Actions Addictions